



DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

1. Identité de l'exploitant qui établit la déclaration

Madame / Monsieur : ROCHARD THIERRY

Fonction : RESPONSABLE QHE

Nom et adresse de la Société : ZONE INDUSTRIELLE – CS 80167
79104 THOUARS CEDEX - FRANCE

2. Identité de l'exploitant qui fabrique ou importe le matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration (si différent)

Nom et adresse de la Société :

Préciser : Fabricant Importateur

3. Identité du matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration

Description :SAC KRAFT BRUN.....

Référence: voir liste en annexe

Indiquer les composants du (ou des) matériau(x) constituant la structure de l'objet :

Dans le cas de matériaux multicouches, préciser les composants de l'intérieur (au contact de l'aliment) vers l'extérieur (préciser si l'une des couches est une barrière fonctionnelle)

..... PAPIER / ENCRE

Déclaration émise le : 21/10/2020

4. Confirmation de la conformité du matériau et/ou objet faisant l'objet de la déclaration

Le matériau et/ou objet qui fait l'objet de cette déclaration est conforme aux exigences pertinentes du règlement cadre (CE) n°1935/2004/CE, du règlement (CE) n° 2023/2006 et des autres textes européens et nationaux applicables, listés ci-après :





PACKAGING SOLUTIONS

C.E.E. COMPAGNIE EUROPÉENNE DES EMBALLAGES
Robert SCHISLER

S.A.S. au capital de 3 504 060 €
RC NIORT 627 120 116 - SIREN 627 120 116 - CODE TVA : FR 61 627 120 116



Citer le(s) texte(s) concerné(s) :

- Décret 2007-766 du 10 mai 2007 modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008
- Note d'information DGCCRF n°2004-64 du 6 mai 2004 relative aux matériaux au contact des denrées alimentaires
- Recommandation XXXVI du BfR pour les papiers et cartons destinés au contact alimentaire

Particularités (à remplir à compter de la parution des registres)

Non concerné

Règlement (CE) n°450/2009 concernant la présence de matériaux actifs ou intelligents, préciser la substance utilisée et le numéro mentionné dans le registre communautaire :

.....

Règlement (CE) n°282/2008 concernant la présence de matériaux recyclés dans les matériaux et objets plastiques, préciser le type de matériau et le numéro d'autorisation du procédé de recyclage, mentionné dans le registre CE du procédé :

.....

Cette déclaration de conformité a été établie au vu des éléments suivants (cocher la ou les cases correspondantes)

Déclarations des fournisseurs de matières premières (composant le matériau/objet)

Analyses de migration globale (si concerné) - Si concerné, compléter le tableau :

Simulant	Durée	Température

Evaluation substances non listées - article 6 du règlement (UE) n°10/2011

Non concerné

Evaluation des risques (article 19 du règlement (UE) n°10/2011)

A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques

Nom	Identification CAS - EINECS – N° de Référence MCDA

Evaluation des substances non intentionnellement ajoutées :

Non concerné

Evaluation des risques (article 19 du règlement (UE) n°10/2011)

A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques

Nom	Identification CAS - EINECS – N° de Réf. MCDA



Zone industrielle - CS 80167
79104 THOUARS Cedex - France
Tél. (33) 05.49.68.13.77



Fax (33) 05.49.96.27.83
e.mail : contact@ceeschisler.fr
Internet : www.ceeschisler.fr



5. Informations sur les substances avec restrictions

Préciser ci-après la (ou les) substance(s) sujette(s) à restriction et la (ou les) limite(s) admissible(s)

Noms	Identification Numéro ref. CEE ou CAS	Limites	A*	*W	C*	M*
Agents antimicrobiens	/	Absence de zone d'inhibition	x			
Colorants	/	Obtention de la note 5	x			
Inertie organoleptique	/	Absence d'altération du goût et de l'odeur des aliments	x			
2-methyl-4-isothiazolin-3-one (MIT)	2682-20-4	≤ 0,5 mg/kg	x			
1,2-Benzisothiazolin-3-one (BIT)	2634-33-5	≤ 0,5 mg/kg	x			

* le respect de ces limites a été établi par analyse (A), Worst case (W), calcul (C) ou modélisation (M)

En cas de réalisation de tests, préciser les simulant et conditions de test :

EN646 : water / acide acétique 3% / carbonate de sodium / huile d'olive / isooctane / contact court

Si non rempli, préciser les raisons - renvoyer aux documents de référence :

Informations sur les additifs à double usage

Non concerné

Si concerné, Préciser ci-dessous la (ou les) substance(s) concernée(s) :

Noms	Identification : numéro E ou FL	N°CAS	Optionnel : Teneurs mises en œuvre

6. Informations relatives à l'utilisation finale du matériau ou de l'objet

Matériau ou objet destiné à l'alimentation infantile

Oui

Non

Type de denrée alimentaire destinée à être mise en contact :

Tous types de denrées

ou

Denrées sèches et assimilées

Denrées alcooliques

Denrées humides/produits aqueux

Denrées congelées et surgelées

Denrées acides

Glaces alimentaires



PACKAGING SOLUTIONS

C.E.E. COMPAGNIE EUROPÉENNE DES EMBALLAGES
Robert SCHISLER

S.A.S. au capital de 3 504 060 €
RC NIORT 627 120 116 - SIREN 627 120 116 - CODE TVA : FR 61 627 120 116



Denrées grasses :

Si le matériau et/ou objet soumis au Règlement (UE) n° n°10/2011 est concerné par l'application d'un facteur de réduction, le mentionner :

- Facteur de Réduction lié à la Teneur en Matière Grasse (FRTMG)
- Facteur de réduction lié au simulant D2

Autres (à préciser)

Conditions standards (durées et températures d'essais) correspondant aux données d'entrée

.....température ambiante ou inférieure / temps de contact < 2 h.....

Rapport maximal Surface en contact avec la denrée alimentaire / Volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet :

Non concerné

7. Barrière fonctionnelle (BF) dans le cas des matériaux multicouches Non concerné

Ou cocher la case correspondante si les matériaux répondent aux prescriptions prévues en cas d'utilisation d'une BF :

- Plastiques multicouches (article 13 § 2, 3 et 4 du règlement (UE) n°10/2011)
- Multimatériaux multicouches (article 14 § 2 et 3 du règlement (UE) n°10/2011)

Le matériau faisant l'objet de cette déclaration doit être utilisé uniquement derrière une BF

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors seul la responsabilité.

Fait à Thouars

(Signature et cachet de la société)

C.E.E. R. SCHISLER
CS 80167 Z.I
79104 THOUARS CEDEX
FRANCE
Tél : 05 49 68 13 77
Fax : 05 49 96 27 83



Zone industrielle - CS 80167
79104 THOUARS Cedex - France
Tél. (33) 05.49.68.13.77



Fax (33) 05.49.96.27.83
e.mail : contact@ceeschisler.fr
Internet : www.ceeschisler.fr



